



COMMUNIQUÉ

La pandémie du Covid-19 est un défi auquel toutes les nations font face actuellement. Madagascar n'est pas en reste depuis l'apparition des premiers cas le 20 mars 2020 dernier. Toutes les mesures prises par le Gouvernement depuis cette date visent à protéger les Malagasy de la propagation du virus, à l'instar de la suspension des vols internationaux et régionaux ainsi que la restriction et le contrôle des vols et des déplacements entre les régions du pays.

Le Gouvernement Malagasy mettra en place dans les meilleurs délais possibles des dispositifs de rapatriement au vu des désagréments et des situations de précarité que peuvent être amenés à vivre nos ressortissants depuis la suspension des liaisons aériennes et maritimes à l'entrée des frontières de Madagascar. Les critères établis dans le cadre de cette coordination tiennent compte de la situation de vulnérabilité et de précarité de chaque individu.

Toutefois, ce retour doit se faire de manière ordonnée et dans le respect des mesures sanitaires car la priorité est la santé de tous les citoyens vivant à Madagascar.

A ce jour, plus d'un millier de nos compatriotes vivant en situation de grande pénibilité sont répertoriés au niveau du Ministère des Affaires étrangères. Leurs rapatriements impliquent la mobilisation d'un dispositif logistique pour leur mise en confinement dans des locaux contrôlés par l'État et de stricts suivis médicaux seront assurés.

Il importe de préciser que tout rapatriement de nos ressortissants, concédé à titre exceptionnel, n'implique nullement la réouverture de l'espace aérien Malagasy. Les mesures de restriction en vigueur à cet égard demeurent valides et inchangées.

Antananarivo, le 06 juin 2020